La liberté ne trépassera pas

le 3/09/21

L'ensemble des salarié-es du groupe Webhelp vient de recevoir, par mail ou sms, un message leur demandant de répondre à un questionnaire.

Ce questionnaire *« anticipation des nouvelles règles sanitaires sur site»* nous demande : notre site , notre fonction et si... nous disposons d'un pass sanitaire ou pas.

Sur plusieurs sites comme Vitré ou Compiègne, de nombreuses discussions ont eu lieu entre salarié-es autour de quelques interrogations du genre : **Pourquoi demandent-t-ils cela ? En ont-t-Ils le droit ? Quel est le but de tout ca ? Il est obligatoire ce formulaire ? Que vont-t-ils faire de mes données ? Si je n'ai pas le pass, vais-je être licencié ?**

En clair, si pour certain-es, cela ne semble pas poser de problème de fournir de telles informations, qui disons-le sont personnelles, ce n'est pas le cas de tout le monde .Surtout nous sommes toutes et tous en droit de nous demander pourquoi Webhelp effectue un tel sondage en dehors de toutes les règles juridique et sans aucune demande préalable à la CNIL.

En effet, notre entreprise n'est pas concernée par l'obligation du Pass sanitaire, pourquoi alors vouloir recueillir des informations qui lui ne seront pas utiles ??

Pire, en bas du questionnaire on apprend que : *« Le propriétaire de ce formulaire n'a pas fourni de déclaration de confidentialité quant à la façon dont il utilisera vos données de réponses. Ne fournissez pas de données personnelles ou sensibles.»*

Face à cela, le syndicat ***Sud*** a bien entendu demandé à la direction de s'expliquer sur ce paragraphe et de retirer ce formulaire. La direction du site de Caen, avec dans l'oreillette les juristes du groupe, nous a répondu : ***«en aucun cas nous ne collectons et conservons des données médicales individuelles » .***

Et bien sûr, pour le retrait du formulaire, nous avons eu une fin de non-recevoir, avec un ton et un vocabulaire digne de la diplomatie et du dialogue social MADE IN WEBHELP... On s'interroge donc toujours sur le pourquoi de cette demande de remplir un tel formulaire ? La question nous semble essentielle puisqu'aucune directive de l'Etat ni aucune loi ne permettent ou n'obligent notre entreprise de nous demander si nous sommes vaccinés ou pas. La direction n'est pas sans ignorer que cela va à l'encontre des préconisations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

En effet, ces données sont des informations confidentielles protégées par le secret médical (puisqu'elles concernent la santé des salarié-es) qui ne peuvent être collectées que si elles sont strictement nécessaires.

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018, procède à une définition large des données de santé. Entrent dans cette notion trois catégories de données :

• celles qui sont des **données de santé** par nature : antécédents médicaux, maladies, prestations de soins réalisés, résultats d'examens, traitements, handicap, etc.

• celles, qui du fait de **leur croisement** avec d'autres d onnées, deviennent des données de santé en ce qu'elles permettent de tirer une conclusion sur l'état de santé ou le risque pour la santé d'une personne : croisement d'une mesure de poids avec d'autres données (nombre de pas, mesure des apports caloriques…), croisement de la tension avec la mesure de l'effort, etc.

• celles qui deviennent des données de santé en raison de **leur destination**, c'est-à-dire de l'utilisation qui en est faite au plan médical.

Alors on peut trouver que nous sommes tatillons, mais en laissant carte blanche à l'entreprise et donc au Groupe qui nous dit que demain ils ne nous demanderont pas tout et n'importe quoi ? La période est déjà suffisament compliquée pour ne pas avoir en plus à subir des dérives de ce type.

Nous avons donc mis en demeure Webhelp afin de faire cesser cette atteinte à nos données personnelles.

A ce jour l'entreprise n'a pas daigné nous répondre. Nous sommes donc décidés à faire valoir nos droits, et incitons l'ensemble des syndicats de Webhelp à faire de même. **Les salarié-es peuvent bien entendu nous contacter pour dire toutes et tous ensemble : NON !**

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter vos élu-es ***Sud*** ou votre syndicat, sur vos sites respectifs.

NOUS CONTACTER :

Mail : sudp2st@gmail.com **Facebook** : @syndicatsudwebhelp **Instagram** : sudcallcenter **Tél:** 06 61 70 49 49

Adresse : SUD PTT 25/27 rue des envierges 75020 paris